

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation** : 17/11/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq novembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Huisseau sur Mauves dûment convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, en séance publique sous la présidence de M. Jean-Pierre BOTHEREAU, Maire.

**Présent(e)s** :

Mmes CARO Véronique, HAMEAU Véronique, PAIN Sylvie, PERROCHON Elodie, TOTTEREAU-RÉTIF Amélie.

MM. FAGOT Hervé, GOUACHE Guy, PUYRENIER Alain, RIVIERRE Aurélien, ROUSSARIE Jean-Paul, SENÉE Régis.

**Absents excusés** :

SOUCHET François donne pouvoir à Régis SENEÉ  
De ROBIEN Philippe donne pouvoir à BOTHEREAU Jean-Pierre  
L'HELGOUALC'H Nadège donne pouvoir à PAIN Sylvie  
GAY Michelle donne pouvoir à FAGOT Hervé

**Absents excusés** :

LA PORTA Christophe  
DE MIRANDA Anne-Marie  
SAIPHOU Amélie

**Secrétaire de Séance** : TOTTEREAU-RÉTIF Amélie

**Nombre de conseillers en exercice** : 19

**Présents** : 12

**Votants** : 16



### **Délibération 2025-45 : Convention Territoriale Globale 2025-2028**

La Convention Territoriale Globale (CTG) est un outil stratégique et opérationnel qui permet de maintenir et de développer une offre de services cohérente, accessible et adaptée aux besoins des familles sur les axes de la petite enfance, de l'enfance-jeunesse, de la parentalité et de l'accès aux droits.

La CTG conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour la période 2021-2024 est arrivée à son terme.

Pour préparer la nouvelle convention, une démarche de co-construction a été menée conjointement avec la CAF, les élus et les agents des communes et de la Communauté de Communes.

La démarche de diagnostic pour le renouvellement de la CTG s'est ainsi appuyée sur une évaluation réalisée au moyen d'un questionnaire et sur les conclusions des ateliers thématiques, qui se sont déroulés entre mars et mai 2025 et qui ont permis de partager les constats, d'identifier les priorités et

de définir collectivement les enjeux du territoire.

À l'issue de ce travail, les enjeux qui ont fait consensus sont les suivants :

- L'accessibilité des familles aux services ;
- Le soutien à la parentalité (accompagnement et prévention) et l'implication des familles dans les services ;
- Le développement de la coopération entre acteurs et territoires ;
- Garantir le maintien de services diversifiés et la qualité de l'accueil ;
- La sensibilisation des jeunes à la citoyenneté ;
- L'accompagnement des publics sur l'usage du numérique.

Ces enjeux constituent les axes structurants de la nouvelle Convention Territoriale Globale pour la période 2025-2028.

Sur chacun des enjeux et sur la base du diagnostic conjoint réalisé, des besoins et des propositions d'actions ont été recensés qui font l'objet d'un projet de plan d'actions co-construit avec la CAF.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal, sur la base des enjeux et des objectifs identifiés, d'autoriser Madame ou Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire et les communes membres pour une durée de 4 ans, du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2028.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

1°/ Approuve les enjeux associés à la prochaine Convention Territoriale Globale, rédigée conjointement avec la CAF, la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire et les communes membres, pour une durée de 4 ans, du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2028 ;

2°/ Autorise Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale avec les partenaires désignés ainsi que tout acte ou document afférent ;

3°/ Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités inhérentes à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an ci-dessus

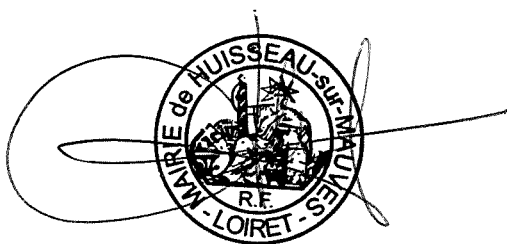
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En Mairie le 28/11/2025

Le secrétaire de séance

Amélie TOTTEREAU-RÉTIF



Le Maire,

Jean-Pierre BOTHEREAU

